

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

IPE 004-843/15/CC

■ Attribution d'une subvention à l'Association Grand Luminy pour la gestion d'une pépinière biotech et approbation d'une convention.

DPEATSV 15/12775/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a décidé de soutenir et de développer les filières ou pôles de compétences dotés d'un fort potentiel de croissance.

La mise en place des pôles de compétitivité par le gouvernement est venue renforcer cette stratégie.

Dans le domaine technologique, avec l'optique photonique, le numérique, l'aéronautique, les biotechnologies font partie des secteurs priorités.

Technologies d'avenir, au cœur des enjeux scientifiques et économiques, les biotechnologies sont un marché récent et en forte croissance.

Le potentiel en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et sur Marseille Provence Métropole est en effet important, en particulier sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy, qui a vu la naissance de nombreuses start-up ces dernières années (Innate Pharma – Qiagen – Trophos – Oz Biosciences – Biotech Germande, GenePred Biotechnologies, Click4Tag, ...).

MPM met en œuvre une offre d'immobilier d'entreprises adaptée aux jeunes entreprises de biotechnologie sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy : les bâtiments Luminy Biotech I, II, III. Cette offre est complétée par la zone d'activité Athélia V à la Ciotat pour les entreprises matures du domaine.

L'ensemble de cette offre étant à proximité de la recherche publique et des hôpitaux situés plus particulièrement sur Marseille Sud.

Cette offre foncière et immobilière s'appuie sur un dispositif d'aide à l'innovation pour la mise en œuvre de ces développements, avec notamment le pôle de compétitivité Eurobiomed pour les projets de R&D collaboratifs, le cluster Marseille Immunopôle pour la recherche publique et la valorisation de la recherche, l'incubateur inter-universitaire Impulse et l'Association Grand Luminy pour l'appui à la création d'entreprises.

L'Association Grand Luminy comporte 63 membres (37 membres associés et 26 membres adhérents) issus de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'entreprise et des collectivités locales.

L'Association Grand Luminy est organisée en deux départements :

- Grand Luminy communication assure des actions d'animation, de communication et de promotion sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy. Ces actions prennent les formes de publications (la Lettre de Grand Luminy, revue de presse, site internet, annuaire du site) ainsi que l'organisation et la participation à des manifestations scientifiques. 55 manifestations ont notamment été co-organisées ou soutenues par l'association en 2014.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

- Grand Luminy Entrepreneuriat qui assure une mission de pépinière d'entreprises de biotechnologie. Depuis la mise en place du dispositif en 1995, ce sont 112 projets accompagnés et 67 entreprises créées. En 2014, 6 projets de créations d'entreprises ont été étudiés, 4 entreprises ont été présentées et acceptées en pépinière et 4 projets sont en cours d'accompagnement.

Le volet pépinière qu'assure l'Association Grand Luminy sur la thématique biotech, a depuis début 2009 une nouvelle dimension grâce aux 1 200 m² loués dans Luminy Biotech II, propriété de MPM et depuis juillet 2014, la pépinière d'entreprises Grand Luminy occupe 500 m² supplémentaires dans ce même bâtiment. Cette extension permet à Grand Luminy de disposer de locaux techniques supplémentaires et de rendre possible l'accompagnement d'entreprises biotech plus matures.

Le budget prévisionnel de l'Association Grand Luminy pour la gestion de la pépinière s'élève à 638 270 euros.

ASSOCIATION GRAND LUMINY									
BUDGET FONCTIONNEMENT PREVISIONNEL 2015									
PREVISIONS DE DEPENSES 2015					PREVISIONS DE RESSOURCES 2015				
POSTES	Animation	Incubation	Pépinière	TOTAL	Types de ressources	Animation	Incubation	Pépinière	TOTAL
I - Actions					Subventions				
COMMUNICATION	18 560	2 420	1 520	22 500	VILLE Ent. Sup	50 000	0	0	50 000
ANIMATION	8 000	5 000	1 000	14 000	CU MPM	0	0	36 000	36 000
PROMOTION	6 750	750	500	8 000	CG 13	0	60 000	40 000	100 000
SERVICES ET PLATEFORMES BIOTECH	0	0	30 000	30 000	CR SAE	0	42 000	11 900	53 900
					CR DERIES	35 000	0	0	35 000
<i>Sous-total actions</i>	<i>33 310</i>	<i>8 170</i>	<i>33 020</i>	<i>74 500</i>	Ss. Total Subventions	85 000	102 000	87 900	274 900
II - Masse salariale					Ressources pépinières et serv.extérieurs (HT)				
Salaires & charges	93 454	116 102	115 808	325 365	Redevances Pep.	0	0	126 972	126 972
					Redevances ext.	0	0	89 147	89 147
					Prest. Pep	0	0	33 242	33 242
					Prest. Extérieures	0	0	14 410	14 410
					Autres prestations	0	0	7 000	7 000
III - Frais généraux					Ss. Total ressources	0	0	270 770	270 770
(loyers & charges, EDF, maintenance...)	23 998	23 103	191 305	238 405	Autres recettes				
					Cotisations AGL	19 000	0	0	19 000
					Remboursement A2CE	0	5 000	0	5 000
					Séminaire	0	2 000	0	2 000
					CICE	2 125	2 125	2 250	6 500
					Aide apprentissage		1 000	1 000	2 000
					Ss. Total autres rec.	21 125	10 125	3 250	34 500
					Prélèvement fond de réserve AGL / Subventions à venir				
									58 100
TOTAL	150 762	147 375	340 133	638 270	TOTAL	106 125	112 125	361 920	638 270
Excédent/Déficit				0					

Compte tenu de l'intérêt de soutenir la pépinière d'entreprises biotech de Grand Luminy, il convient d'approuver la convention avec l'Association Grand Luminy relative aux modalités d'attribution d'une subvention d'un montant de 36 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la pépinière d'entreprises de biotech sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy portée par l'Association Grand Luminy
- La cohérence de ces actions avec la stratégie de développement économique de Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 36 000 euros à l'Association Grand Luminy.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue avec l'Association Grand Luminy.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-politique B330 - Chapitre 65, Article 6574 intitulé « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à l'Emploi, à
l'Enseignement supérieur, aux Technopôles et
à la Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Innovation prospective et Enseignement
supérieur

Frédéric COLLART

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015